

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 31 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE-ET-UN MAI,

à 17h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 24 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFEBURE, Antoine MASSON, Angelo TOCCO

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Claire LUCAS, Alima TAHIRI, Benoît AKKAOUI

Était absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD

OBJET : Finances-Patrimoine - Marché « Fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration du Centre Communal d'Action Sociale » - Appel d'offres alloti ouvert – Autorisation de signature des marchés.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 3 février 2022, le centre communal d'action sociale (CCAS) a lancé une procédure d'appel d'offres alloti ouvert en application des articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique pour la fourniture de denrées alimentaires pour son service de restauration. La procédure se décompose en 10 lots :

Lots	Estimation annuelle HT
Lot 01 – Produits surgelés ou congelés	160 000 €
Lot 02 – Viande de bœuf, agneau et veau de qualité	50 000 €
Lot 03 – Viandes, charcuteries volailles et lapins de qualité	70 000 €
Lot 04 – Viande de porc de qualité et charcuterie	60 000 €
Lot 05 – Produits élaborés frais	10 000 €
Lot 06 – Fruits et légumes frais ou préparés et réfrigérés	85 000 €
Lot 07 – Boissons	60 000 €
Lot 08 – Produits laitiers et avicoles	150 000 €
Lot 09 – Pains et pâtisseries	55 000 €
Lot 10 - Epicerie	140 000 €
TOTAL	840 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220531-55-000-DE
Date de télétransmission : 03/06/2022
Date de réception préfecture : 03/06/2022

L'accord-cadre est mono-attributaire et s'exécutera par l'émission de bons de commande. La période initiale de l'accord-cadre est fixée **du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023** pour tous les lots (soit 16 mois).

Il sera reconduit expressément jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à deux. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans et 4 mois.

Tous les lots revêtent la forme de marchés à prix unitaires, sans minimum, ni maximum de commandes.

La remise des offres a eu lieu le vendredi 10 mars 2022 à 12h.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 mai 2022 a attribué chacun des lots aux opérateurs suivants :

Lot 1 : Produits surgelés ou congelés

- PASSION FROID sis 44478 CARQUEFOU CEDEX avec un montant annuel de 173 279 € HT.

Lot 2 : Viande de bœuf, agneau et veau de qualité

- ACHILLE BERTRAND sis 85505 LES HERBIERS CEDEX avec un montant annuel de 78 284 € HT.

Lot 3 : Viandes de volailles, lapins et gibiers de qualité

- SAS GUILLET sis 49640 MORANNES/SARTHE-DAUMERAY avec un montant annuel de 68 395 € HT.

Lot 4 : Viandes de porc de qualité

- SAS BERNARD sis 56501 LOCMINE CEDEX avec un montant annuel de 62 149 € HT.

Lot 5 : Produits élaborés frais

- TEAM OUEST sis 49700 TUFFALUN avec un montant annuel de 6 285 € HT.

Lot 6 : Fruits et légumes frais ou préparés et réfrigérés

- FRUIDIS sis 44220 COUERON avec un montant annuel de 103 580 € HT.

Lot 7 : Boissons

- FRANCE BOISSON sis BEYCHAC ET CAILLAU avec un montant annuel de 61 370 € HT.

Lot 8 : Produits laitiers et avicoles

- TEAMS OUEST sis 49700 TUFFALUN avec un montant annuel de 161 310 € HT.

Lot 9 : Pains et pâtisseries

- BPA sis 49130 STE GEMMES SUR LOIRE avec un montant annuel de 71 537 € HT.

Lot 10 : Epicerie

- SAS BLIN sis 35590 SAINT-GILLES un montant annuel de 133 692 € HT.

Les dépenses seront imputées au budget principal :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 60623 « Achat de produits alimentaires »

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, autorise, à l'unanimité, le Président, ou son représentant, à signer et notifier les marchés, les avenants ou actes modificatifs des marchés attribués par la Commission d'appel d'offres le 18 mai 2022.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

